



PARLEMENT  
BRUXELLOIS

## Interpellation

036528 REÇU LE 22 NOV. 2024

**QUESTIONNAIRE** DE **M. MOHAMED OURIAGHLI**, DÉPUTÉ DU GROUPE SOCIALISTE

À **MME BARBARA TRACHTE**, MINISTRE-PRESIDENTE DU COLLEGE DE LA **COCOF**, EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTE, DE LA FAMILLE, DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Concernant « **Le travail des centres de planning familial bruxellois** »

Madame la Ministre-Présidente,

Les centres de planning familial jouent depuis plusieurs décennies un rôle essentiel dans l'accompagnement des familles, des jeunes et des femmes, en particulier en matière de santé sexuelle et reproductive.

En Belgique francophone, ce réseau repose sur quatre Fédérations reconnues, chacune dotée de son autonomie : la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial (FLCPF), la Fédération des Centres pluralistes de Planning familial, la Fédération des Centres de Planning et de Consultations, et la Fédération des Centres de Planning familial des FPS. À Bruxelles, ce sont 27 centres agréés par la COCOF qui assurent cette mission fondamentale.

Ces centres doivent aujourd'hui relever de nombreux défis dans un contexte social, économique et législatif en constante évolution. Parmi ces défis, on peut citer : les contraintes budgétaires et structurelles, l'augmentation des besoins en santé mentale, la défense des droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive, et l'émergence de nouvelles demandes sociétales, notamment liées à la diversité de genre et à la lutte contre les violences intrafamiliales.

Dans ce cadre, je souhaiterais obtenir, Madame la Ministre-Présidente, des précisions sur les points suivants :

1. Les financements alloués aux centres de planning familial agréés sont-ils aujourd'hui suffisants pour répondre à l'ensemble de leurs missions, notamment l'extension de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ? A ce propos, la généralisation de l'EVRAS inscrite dans la Déclaration de politique communautaire, a-t-elle progressé ? Quels partenariats ont été mis en place pour renforcer la présence de l'EVRAS dans les établissements scolaires et auprès des jeunes en communauté française ?
2. Depuis 2020, et à la suite de la crise sanitaire, les besoins en consultations psychologiques ont fortement augmenté. Quels moyens concrets la COCOF a-t-elle mobilisés pour renforcer cette prise en charge dans les centres de planning familial ?

3. L'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, de harcèlement ou encore des questions liées à la diversité de genre requiert une expertise spécifique. Comment ces besoins sont-ils intégrés dans les formations du personnel des centres et dans l'élargissement de leurs missions ?
4. Par ailleurs, dans un contexte international où les droits des femmes, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, sont parfois remis en question, comment la COCOF garantit-elle un accès sans discrimination à l'ensemble des services, y compris les interruptions volontaires de grossesse ?
5. Ensuite, j'aimerais connaître les chiffres actuels concernant la fréquentation des centres de planning familial agréés par la COCOF ? Révèlent-ils une évolution significative des besoins des usagers ?  
En outre, des initiatives ont-elles été mises en place pour intégrer les nouvelles technologies dans les services proposés, comme les téléconsultations ou des campagnes digitales de sensibilisation, particulièrement à destination des jeunes ?
6. Enfin, quel bilan peut-on tirer des travaux de la CIM Droits des Femmes et Santé concernant les enjeux prioritaires pour les centres de planning familial, notamment en matière d'accessibilité, de prévention et d'adaptation aux nouvelles réalités sociétales ?

Je vous remercie pour vos réponses.



**Mohamed OURIAGHLI**  
Député PS